

Cartographie des partenaires réalisée par le GT Formation

Restitution des travaux de l'ODPE du Jeudi 18 novembre 2021

PROPOS LIMINAIRES

Constitution du groupe GT Formation

Rappel des conclusions des travaux de 2019 à l'origine de la cartographie suite aux entretiens semi-directifs et questionnaires RH réalisés en 2019:

- Besoins d'interconnaissance
- Besoins de formation partagée et thématisée

CARTOGRAPHIE

Cette cartographie destinée aux partenaires de l'ODPE a pour objectif de présenter les acteurs intervenant dans la **mise en œuvre des droits de l'enfant** (0 à 21 ans), afin de s'identifier, se connaître et se reconnaître

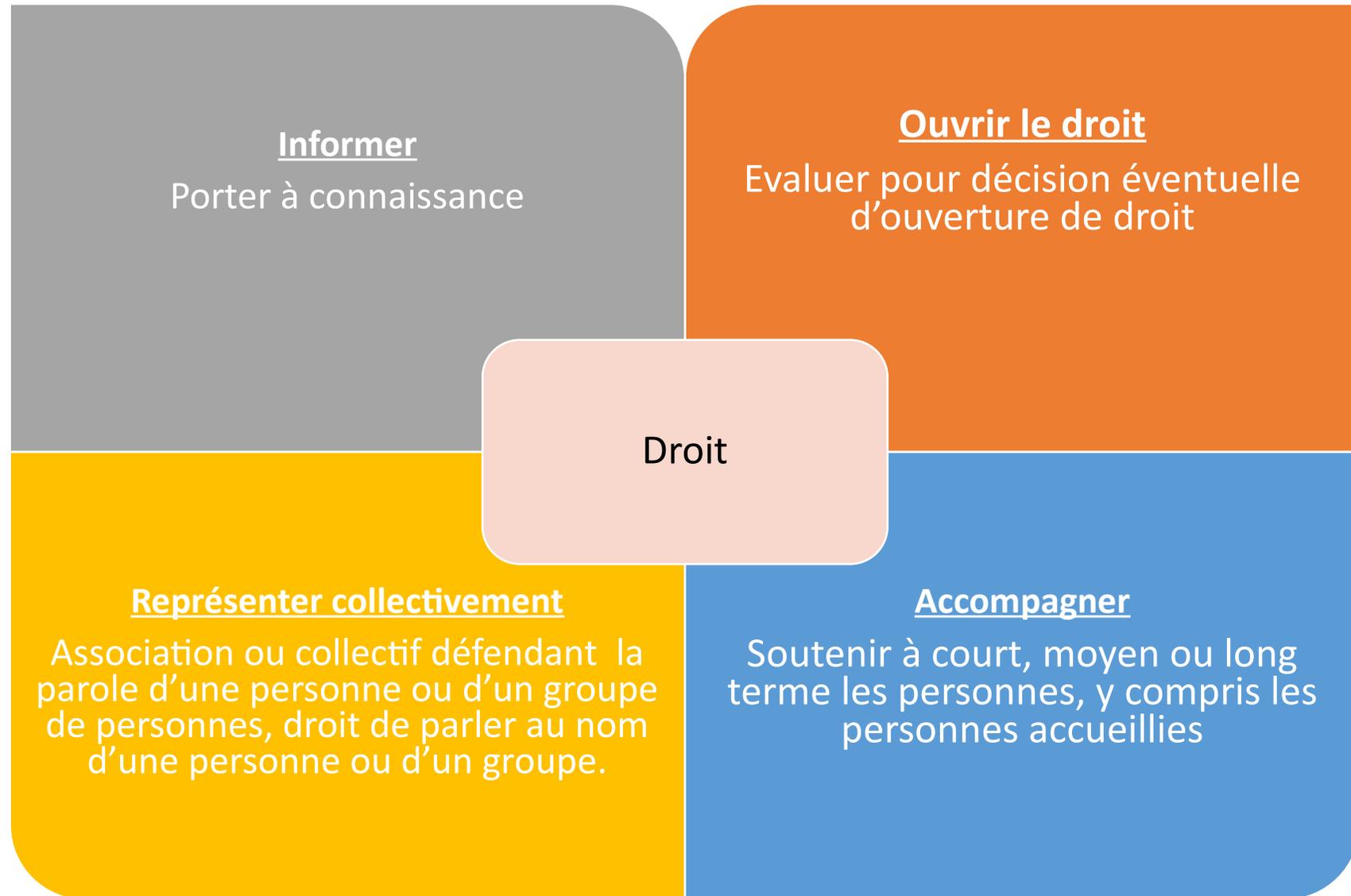
La porte d'entrée est celle des 10 droits de l'enfant, définis par la CIDE*, déclinés selon quatre axes d'intervention : **informer / ouvrir les droits / accompagner / représenter**. Ces droits ne sont pas hiérarchisés et sont interdépendants.

Certains acteurs sont systématiquement concernés : **les parents, les services départementaux d'action sociale de proximité (SASP) et de protection maternelle et infantile (PMI)**.

Seules les associations représentatives des personnes sont nommées dans ce document.

Cette cartographie est **non exhaustive et évolutive** et nécessite d'être enrichie par les partenaires de l'ODPE.

* CIDE : LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



Les 10 droits de l'enfant selon la CIDE

- **Droit à la non-discrimination**

« Tout enfant a les mêmes droits, quelles que soient les différences de race, de couleur de peau, de religion, de langue ou culturelle, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit handicapé ou bien portant. »

- **Droit d'avoir une identité**

« Chaque enfant a droit à un nom et une nationalité pour qu'il soit toujours protégé et pris en charge par son pays. »

- **Droit à la santé**

« Chaque enfant doit pouvoir être soigné s'il est malade, être suffisamment nourri, être protégé de la drogue et avoir des conditions de vie qui ne sont pas dangereuses pour la santé. »

- **Droit à l'éducation, droit à l'instruction et à l'accès à des connaissances**

« Tout enfant a le droit d'aller à l'école et d'avoir accès à des connaissances qui l'aideront à préparer sa vie d'adulte. »

- **Droit aux loisirs, au jeu et au repos**

« Tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société. »

- **Droit à la liberté d'expression, d'information et de participation**

« Les enfants ont le droit, comme les adultes, d'avoir une opinion, de l'exprimer et de se réunir pour partager leur point de vue et de voir cette opinion prise en considération. »

- **Droit à la protection de la vie privée**

« Les enfants ont le droit au secret, à l'intimité, à la singularité et à disposer de ses informations privées qu'il souhaite divulguer, préserver de façon individuelle. »

- **Droit à la protection contre la maltraitance**

« Chaque enfant doit pouvoir à être protégé de la violence, venant de son entourage ou de toute personne qui voudrait lui faire du mal. Il ne doit jamais être obligé de subir ou de faire subir de mauvais traitements, ni aucun acte de violence physique ou sexuelle. »

- **Droit de vivre avec sa famille ou personnes qui s'occupent de lui**

« Tout enfant a droit à être entouré de personnes qui l'aiment et s'occupent de lui, en premier lieu sa famille, ou des personnes chargées de la remplacer lorsque c'est impossible. »

- **Droit de soin spécifique en fonction du handicap**

« Cet article garanti leurs droits de bénéficier de soins spéciaux et de demander l'octroi d'une aide étatique, adaptée à l'état de l'enfant et à la situation des parents ou de ceux à qui il est confié »

« Les Etats signataires de la CIDE reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité »

-

« Tout enfant a droit à être entouré de personnes qui l'aiment et s'occupent de lui, en premier lieu sa famille, ou des personnes chargées de la remplacer lorsque c'est impossible. »

Informer

Services du département
Médiation familiale
Education Nationale (service social en faveur des élèves)
Service de la justice (maison de justice et de médiation)
CIDFF

Ouvrir le droit

Services de justice (JE, JAF, ...)
CAF
Services départementaux (service adoption...)

Droit de vivre avec sa famille ou personnes qui s'occupent de lui

Représenter

Association de défense des enfants
CVS
Conseil de famille

Accompagner

Nos propositions

- Diffusion de la cartographie,
- Enrichir la cartographie par des fiches techniques harmonisées décrivant les missions et les coordonnées de chaque partenaire.
- Mettre en lien avec l'annuaire des partenaires en protection de l'enfance en Cotes d'Armor, grâce à des liens interactifs.

La parole est à vous....

- Avez-vous des questions sur cet outil, sur sa logique ?
- Nous percevons des limites, comment pensez-vous l'améliorer, la rendre plus fonctionnelle, efficace.